



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

### 1 Intitulé du projet

Travaux de restructuration de la station d'épuration de Kernevé à Plouharnel

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE

Raison sociale

N° SIRET

2  0  0  0  4  3  1  2  3  0  0  0  6  2

Type de société (SA, SCI...)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

NOBLANC

Prénom(s)

Sylvia

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
24 a	Système d'assainissement dont la station de traitement des eaux usées est d'une capacité inférieure à 150 000 équivalents-habitants et supérieure ou égale à 10000 équivalents-habitants. La station d'épuration est dimensionnée pour traiter la pollution émise par 28500 EH (équivalents-habitants). Sa capacité organique est maintenue.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique (CC AQTA) projette des travaux de restructuration de la STEP de Kernevé à Plouharnel (28 500 EH) afin d'augmenter sa capacité hydraulique.

Le système d'assainissement a déjà fait l'objet d'un arrêté d'autorisation en date du 20/01/2012.

La capacité de traitement organique de la STEP de Kernevé reste inchangée (28 500 EH).

#### 4.2 Objectifs du projet

La STEP est actuellement en surcharge en temps de pluie, engendrant alors des rejets d'eaux usées partiellement traitées au milieu naturel.

Pour supprimer ces rejets, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique projette des travaux de restructuration comprenant :

Une réhabilitation du génie-civil des prétraitements ;

Le remplacement des tamis existants par des tamis plus performants permettant la pérennisation de la filière membranaire ;

L'extension de la filière membranaire existante par l'ajout de modules de filtration ;

La mise en place d'une filière temps de pluie, permettant de traiter les surverses en temps de pluie nappe haute ;

La mise en place d'un poste de relèvement pour la gestion des eaux traitées en cas de crues.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux ne donneront lieu à aucun arrêt de traitement sur la station. La continuité de service sera assurée tout au long des travaux comme précisé dans la description du projet.

Pour la réhabilitation des prétraitements une installation de prétraitements temporaires sur une dalle béton est prévue pour la durée de la réhabilitation afin de permettre une continuité de service. La dalle pourra ensuite être réutilisée pour le futur groupe électrogène.

Pour le poste de relèvement, un pompage des eaux avec renvoi vers les lagunes permettra de maintenir le niveau d'eau assez bas pour ne pas mettre en charge les bâches d'eaux traitées des membranes existantes. Cette solution permet de limiter les problèmes de continuité de service pendant les travaux.

Le raccordement de la filière pour le temps de pluie n'impacte pas, quant à lui, le fonctionnement de la station pendant la durée des travaux étant donné qu'il s'agit d'une filière distincte sur laquelle sera raccordée la station.

La continuité de service de la station pendant la phase travaux permet ainsi de limiter les impacts sur le milieu récepteur.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, la station fonctionnera de manière optimisée notamment en temps de pluie puisque la nouvelle filière a pour but de pallier la surcharge hydraulique et d'éviter les déversements au milieu naturel qui se produisent actuellement.

La restructuration de la station aura pour conséquence en phase exploitation d'améliorer l'impact de la station sur la qualité des eaux superficielles.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de modification de la station est soumis à Porter à connaissance (R181-46 Code de l'environnement), la station de Kernevé étant déjà autorisée par l'arrêté préfectoral du 20/01/2012. Les modifications prévues n'engendrent pas de dépassements de seuils de rubriques IOTA et vont dans le sens d'une amélioration de la protection de l'environnement: elles sont donc jugées non substantielles.

Le projet a également fait l'objet d'une demande de dérogation à la Loi littoral.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'extension en m2 (sur la parcelle de la station)	215

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : Lieu Dit Kernevè

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : Plouharnel

Code postal : 5 6 3 4 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : - 3 ° 1 1 ' 8 4 " 8 Lat. : 4 7 ° 3 2 ' 1 0 " 8

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La station d'épuration est située en zone Uib, définie au PLU de la commune de Plouharnel comme une zone «destinée aux activités artisanales et industrielles de toute nature et aux services publics »

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Station d'épuration autorisée par un arrêté préfectoral en 2012.

Avant: Station d'épuration dimensionnée pour traiter la pollution émise par 28500 EH, avec un volume nominal de 4 440 m<sup>3</sup>/j, un traitement membranaire et une désinfection par réacteurs UV.

Après: Station d'épuration maintenue sur site, dimensionnée pour toujours traiter la pollution émise par 28500 EH, avec un volume nominal de 9750 m<sup>3</sup>/j, un traitement membranaire dimensionné sur 390 m<sup>3</sup>/h et une filière de temps de pluie pouvant traiter un débit supplémentaire de 500 m<sup>3</sup>/h et une désinfection par réacteurs UV sur l'ensemble des rejets.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 2 la plus proche est le "littoral d'Erdeven et Plouharnel (n°530030170)" situé 1,2 km à l'ouest du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Plouharnel est une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Morbihan est couvert par un plan de protection du bruit dans l'environnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet se situe au sein du périmètre de protection du monument historique Cromlech de Crucuno qui est un ensemble mégalithique situé dans le village de Crucuno sur la commune de Plouharnel.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire complet faune, flore, zone humide a été menée en 2024. Elle montre une zone humide sur la parcelle de projet mais les zones de projet se situent en dehors des zones identifiées comme humides (sur des zones déjà imperméabilisées par l'exploitation actuelle).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site le plus proche est le site Natura 2000 FR 5300027 Massif dunaires Gävres situé 400 m au nord du site. Le Porter à Connaissance comprend une étude d'incidence Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment sera raccordé au réseau AEP pour des besoins courants. Le nettoyage des membranes sera fait en circuit fermé, une réserve d'eau traitée/filtrée sera utilisée à cet effet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura aucune incidence sur les masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront acheminés sur place pour la construction du bâtiment.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des excavations du sol seront effectuées pour la mise en place des fondations du bâtiment.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vient optimiser l'équipement d'assainissement de la commune de Plouharnel.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune flore a été réalisée pour vérifier les enjeux écologiques pour l'implantation du bâtiment et de la base travaux en respect de la doctrine ERC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude d'incidence Natura 2000 de premier niveau a été menée et a montré l'absence d'incidences notables.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension du bâtiment se fait sur une zone déjà imperméabilisée du site existant.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone de projet est concernée par le risque séisme (faible), la submersion marine (commune littorale, zone de projet à 4km de la côte).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un traitement UV est mis en place sur la nouvelle filière temps de pluie. Le niveau de rejet est de 100 Escherichia coli /100ml.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rotations de camions en phase travaux sont à prévoir.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bruit des engins en phase travaux est à prendre en compte. En phase exploitation, le nouveau bâtiment étant fermé aucun bruit n'est attendu.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur une station déjà existante et à côté d'un incinérateur.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de projet se situe à côté d'un incinérateur. Il n'y a aucune habitation riveraine ni à moins de 400m du site.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux des vibrations peuvent être émises par les engins de chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase exploitation, le projet engendrera des rejets d'eaux traitées.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu récepteur des eaux traitées par la station d'épuration est le ruisseau de Coët Cougam, affluent du Coëtatouz, affluent du Gouyanzeur puis de la rivière de Crac'h.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour but d'améliorer le traitement de la station en temps de pluie afin de réduire les déversements non traités.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de sols a été faite mais n'a pas conclu en la présence de déchets dangereux ou non dangereux. Seuls des déchets inertes seront évacués vers un centre de stockage adapté (ISDI).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fait l'objet d'un permis de construire avec consultation de l'ABF (nouveau bâtiment lié à l'extension membranaire).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se fait sur la parcelle déjà existante de la station d'épuration actuelle, en continuité de cette dernière.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sur le périmètre de compétences d'AQTA, des travaux sont notamment prévus à court terme sur la station d'épuration de Carnac qui rejette en baie de Quiberon. Ces travaux ont déjà fait l'objet d'un Porter à Connaissance.

La Station de Plouharnel ne rejette pas directement en baie de Quiberon, mais dans la rivière de Crac'h, (après transit via le ruisseau de Coët Cougam, affluent du ruisseau de Coëtatouz, lui même affluent du ruisseau Gouyanzeur avant la confluence dans la rivière de Crac'h).

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Etude faune flore: pas d'enjeux fort sur la zone de projet.

Etude de sol: Aucune contamination, significative des sols n'a été mise en évidence au droit des sondages réalisés. Les résultats montrent sur les terres qui seront excavées pourront être orientée en ISDI.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le dossier de porter à connaissance (R181-46) est fourni en annexe. Il comprend une étude d'incidence sur le milieu aquatique. Il présente les mesures suivantes:

- Mesure d'évitement de pollution accidentelle ou de rejet:

- Aucun stockage de produits polluants ne sera installé dans et à proximité des milieux humides de l'aire d'étude et des cours d'eau ;
- Les engins de chantier seront équipés de kit de dépollution pour pouvoir intervenir rapidement en cas d'accident ;
- Le rejet des eaux usées de chantier seront interdits dans les milieux naturels ;
- Aucune opération de vidange ou de lavage des véhicules ne sera menée sur site. Ce type d'intervention se fera sur des installations spécifiques et aménagées à cet effet ;
- Les stockages d'hydrocarbures (et autres produits polluants) sera limité au strict minimum sur bac de rétention ;
- Les lieux de stockages des produits polluants seront rigoureusement étanches et localisés hors des zones de circulation et à distance des zones humides et cours d'eau (50 m minimum) ;
- Les appoints en carburant des engins de chantier sont effectués à proximité des zones de stockage ;
- Des bacs de rétention sont utilisés pour les eaux de lavage des outils, bennes et autres matériels ;
- Les eaux de fond de fouille seront récupérées, filtrées et décantées avant envoi dans le réseau hydrographique superficiel.

- Mesure de réduction: Adaptation des périodes de chantier aux cycles biologiques des espèces (démarrage des travaux avant fin 2024)

- Mesures compensatoires: /

- Mesures de suivi et d'accompagnement: /

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La station de Kernevé dispose d'une autorisation préfectorale de 2012. Le projet engendre une augmentation de la capacité hydraulique de la station de Kernevé et non une augmentation de sa charge organique.

Par ailleurs, les travaux et les aménagements se feront sur la parcelle de la station et n'engendreront pas d'impacts majeurs, ce qu'a confirmé un inventaire complet faune flore.

A ce titre et en se basant sur le guide de lecture de la nomenclature de l'annexe à l'article R122-2, le projet étant considéré comme sans modification de la capacité organique de la station de traitement, il ne nous apparaît pas nécessaire que le projet soit soumis à évaluation environnementale.

Tous les enjeux du projet sont liés avant tout au milieu aquatique et sont donc traités dans l'étude d'incidence intégrée au porter à connaissance (voir annexe).

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

Sont donc annexés au présent cerfa:

Annexe 1: Informations nominatives

Annexe 3: Carte au 1/25000eme

Annexe 4: Photographies

Annexe 6: Plan des abords

Annexe 8: Porter à connaissance R181-46

Annexe 9: Annexes du Porter à connaissance

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissance mené dans le respect de l'article R.181-46 fourni en Annexe 8 et les annexes du Porter à Connaissance, fournis en Annexe 9.	<input checked="" type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

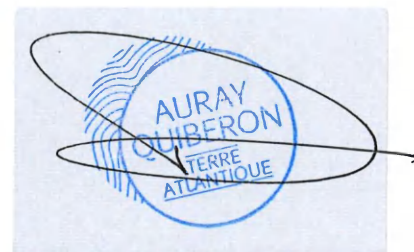
Nom CATALOGNE

Prénom OLIVIER

Qualité du signataire DGA Environnement et Ingénierie Technique

À AURAY

Fait le 2 3 / 0 5 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)